

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 18 octobre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	4
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 18 octobre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 12 octobre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) - Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) - M. Noël BELLLOT (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Jeanine PROVOST – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

V18075

2018.153

APPROVISIONNEMENT DE FOURNITURES DE QUINCAILLERIE

Monsieur le Rapporteur soumet pour attribution au Conseil Municipal l'accord-cadre portant sur l'approvisionnement de fournitures de quincaillerie.

L'accord-cadre de fournitures comprend 3 lots :

- Lot 1 : plaque PVC et panneau : montant maxi : 8 000 € HT/an
- Lot 2 : ameublement, agencement et consommables : montant maxi : 20 000 € HT/an
- Lot 3 : quincaillerie bâtiment : montant maxi : 10 000 € HT/an

L'accord-cadre est mono-attributaire avec émission de bons de commande

Les variantes n'étaient pas autorisées. Il n'y avait pas de PSE à chiffrer.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'1 an ferme reconductible 3 fois. Il est passé à prix unitaires.

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence dans le BOAMP et sur marchés online le 18 juillet 2018.

La date limite de remise des offres a été fixée au 30 août 2018 à 12h00.

8 entreprises ont remis leur offre, dans les délais :

Lot	Raison sociale
2	LEGALLAIS
2	WURTH France
2	SAS FOUSSIER QUINCAILLERIE
3	LEGALLAIS
3	AU FORUM DU BATIMENT
3	SAS FOUSSIER QUINCAILLERIE

L'ouverture des plis a été effectuée le 30 août 2018.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le service des achats, la Commission MAPA, lors de sa réunion du 25 septembre 2018 a émis un avis favorable sur l'attribution des accords-cadres aux entreprises suivantes pour les lots suivants :

Lot 1 : a été déclaré infructueux par absence d'offres sera relancé en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Lot 2 : FOUSSIER – ZAC du Monne – rue du Châtelet – CS20008 – 72700 ALLONNES CEDEX - sur la base d'un montant estimatif de 4 501.76 € HT pour l'année 2018.

Lot 3 : AU FORUM DU BATIMENT (AFDB) - ZAC de la Fraternité - 17430 TONNAY -CHARENTE - sur la base d'un montant estimatif de 2 491.08 € HT pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ATTRIBUE les accords-cadres aux sociétés suivantes :

- **FOUSSIER pour le lot 2**
- **AU FORUM DU BATIMENT pour le lot 3**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les accords-cadres pour les lots 2 et 3, toutes modifications à intervenir au cours de son exécution (art. 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) et autres actes d'exécution afférents à ce dossier.

APPROUVE le lancement d'une nouvelle consultation suite à la déclaration d'infructuosité du lot 1 en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article 30-2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le lot 1, toutes modifications à intervenir au cours de son exécution (art. 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) et autres actes d'exécution afférents à ce dossier.

AR PREFECTURE

016-211601026-20181018-CM_2018_153-DE
Regu le 26/10/2018

2018.153
nomenclature : 1.1

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour Le Maire absent,
Le Maire Adjoint,



Patrick SEDLACEK